

Le 29 janvier 2024 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 janvier 2024

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ , M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE , Mme Célia DUMAS, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Amaury GARDE, M. Richard GRIFFON, Mme Sophie GOUDIN.

**Absents :**

Mme Fabienne MEYNAND , M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Justine GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT.

**Procurations :**

Mme Fabienne MEYNAND à Mme Caroline ZANDER, M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jérôme DROUET, Mme Clémence SABAUT à Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à Mme Valérie PICQ, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON à Mme Sophie GOUDIN.

Secrétaire : Mme Célia DUMAS.

**OBJET : Convention relative au plan numérique à l'école pour 2023 – 2027 à conclure avec Saint-Etienne Métropole**

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de sa compétence « multimédia dans les écoles », Saint-Etienne Métropole (SEM) conduit un plan d'équipement numérique pour les écoles, nommé « Plan Numérique à l'École ».

Il explique que cette opération, menée en lien étroit avec l'Education Nationale a pour objectif de doter l'ensemble des écoles maternelles, élémentaires, publiques et privées du territoire en équipements numériques dont le choix est validé dans les instances de Saint-Etienne Métropole, en assurant, pour une efficacité pédagogique optimale, une véritable cohérence entre l'équipement des écoles et la formation des enseignants. Puis, il liste les objectifs de ce nouveau plan « le numérique à l'école » 2023 - 2027 comme suit :

- lutter contre la fracture numérique et offrir un niveau d'enseignement primaire innovant,
- continuer de préparer la nouvelle génération à la révolution numérique en facilitant l'intégration du numérique dans l'apprentissage de toutes les matières,
- accompagner les enseignants à l'usage des outils numériques dans leur pratique professionnelle,
- renouveler les équipements du parc numérique des écoles, avec sobriété en fonction des besoins et des usages pédagogiques.

Monsieur le Maire indique qu'une convention soumise à approbation, fixe les rôles et engagements de Saint-Etienne Métropole et des communes.

Pour La Fouillouse, il est prévu que :

La Métropole assurera :

- Le pilotage du plan et l'organisation de sa communication,
- La mise en place des équipements numériques, des logiciels bureautiques, dans chaque école, ainsi que leur gestion,
- La prise en charge de l'abonnement et de l'accès internet dans chaque établissement,
- La maintenance, l'entretien des ordinateurs et des logiciels, propriétés de SEM, ainsi que la gestion des ordinateurs déclarés hors service,

La Commune prendra à sa charge :

- L'exécution de travaux nécessaires pour la mise en place des équipements numériques,
- Le relais d'information auprès de SEM pour tout changement sur la ligne téléphonique de l'école,
- L'évacuation des ordinateurs vétustes n'appartenant pas à SEM via des services de recyclage,
- La fourniture et le recyclage des consommables,
- La sécurité, la protection et l'assurance des équipements,
- La communication sur les supports municipaux.

*Le Conseil Municipal après avoir délibéré,  
DÉCIDE à l'unanimité*

- ✚ **D'APPROUVER** la convention de partenariat relative au nouveau plan « Le numérique à l'Ecole » pour la période 2023-2027, à conclure avec Saint-Etienne Métropole, telle que présentée ci-dessus,
- ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout document y afférent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240129-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2024

Fait à la Fouillouse, le 29 janvier 2024

La secrétaire de séance,

Mme Célia DUMAS  


Le Maire,

Patrick BOUCHET  


